

PROCES VERBAL D'AUDITION
et PROPOSITION DE LIBERATION

Nom et prénoms : GUINART, Louis

Date et lieu de naissance : 23/9/1905 à Tarragone (Espagne)

Mode d'acquisition de la nationalité française : R ressortissant Espagnol

Situation de famille : Marié et père de deux enfants qui ont 13 & 12 ans.

Domicile : 13 Rue du Docteur Homel à SEES (Orne)

Situation militaire : J'ai fait mon service militaire en Espagne, pendant l'année 1936 - Je n'ai pas pris part à la Révolution.
Guinart Louis

Antécédents judiciaires : Je n'ai jamais été condamné.

Profession et passé professionnel : En Espagne je travaillais dans les docks et en France je faisais du charbon de bois pour un particulier.

Activité syndicale : J'étais membre d'un organisme syndical, correspondant à la C.G.T. "l'Union Générale des Travailleurs d'Espagne". Je n'avais aucune fonction.

Activité politique : Je faisais partie de la "Gauche Républicaine" jusqu'à mon entrée en France le 8/2/1939. Je n'ai plus fait de politique et je n'ai été inscrit à aucun parti.

Lieu d'internement et motif : Interné au camp de SEES le 12 Septembre 1939 par arrêté du Préfet de l'Orne. Motif : être parvenu à franchir la frontière quatre cents mètres en ligne droite.

Lieu où se retirerait l'interné en cas de libération :

13 Rue du Docteur Homel à SEES - Orne

Autorité qui propose la libération et motif : Monsieur le PREFET délégué
Ministre Secrétaire d'Etat
Intérieur.

Résolutions de l'intéressé à l'égard du gouvernement et de la révolution Nationale en cas de libération:

Je ne demande qu'à reprendre mon travail à SEES, où je gagnais bien ma vie et où je connaissais beaucoup de monde. Je ne ferai rien de propagande. Je ne veux pas retourner en Espagne.

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES
A VOVES, le 29 JANVIER 1943.

LE PRESENT PROCES VERBAL A ETE LU A L'INTERESSE QUI RECONNAIT L'EXACTITUDE DES MENTIONS CI-DESSUS, et SIGNE AVEC NOUS.

Signature de l'intéressé,

L'Inspecteur de Police,

Luis Guinard

- Jean DELAIGUES -

N.B. - Si l'intéressé refuse de signer, le procès verbal portera l'indication du motif du refus.

AVIS DU CHEF DE CAMP:

GUINARD, qui s'exprime difficilement en Français et qui est à peu près illettré, ne me semble pas très dangereux au point de vue politique. De plus il est amputé au deux tiers de l'avant bras droit. Sa conduite au Centre ne lui ayant valu aucune remarque défavorable, je ne vois pas de motif pour m'opposer à sa libération si de bons renseignements sont fournis par ailleurs.

AVIS DU PREFET DU CAMP: